

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2008

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

## **Présents :**

M. GIRARD Claude, M. PELLETEY Hubert, M. JUIF André, MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire

M. BARRALON Guy, M. MORGEN Jean-Paul, M. JOMARD Norbert, M. GEHANT Pascal, M. GARCIA Michel,

M. COURBOT Gilles, M. MONPOINT Christophe,

## **Absents excusés :**

M. BARB Jacques donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. LAUDIE Marc donne procuration à M. COURBOT Gilles

M. MONDOLONI Jean-Pierre donne procuration à Mme DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire

secrétaire de séance : M. PELLETEY Hubert

## **ORDRE DU JOUR :**

**1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2008**

**2 – Personnel**

**3 – Finances**

**4 - Convention syndicat de la baroque**

**5 – ONF**

**6 - Désignation de représentants de la commune auprès d'organismes**

**7 - Règlement lotissement des roseaux**

**8 - PVR (participation voiries et réseaux)**

**9 - Elus référents**

**10 – DIA**

**11 - Informations diverses**

**12 - Questions divers**

**Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.**

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE 11 avril 2008**

A l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 avril 2008 est approuvé.

### **2 - PERSONNEL**

#### **a) Remplacement occasionnel de personnel**

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à faire appel au centre de gestion pour conclure un contrat de quelques heures en cas de besoin (remplacement ponctuel de personnel

absent).

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE autorise le Maire à signer les contrats avec le centre de gestion pour les remplacements en cas de personnel absent.

**b) Complément « été » de l'ouvrier**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget l'embauche d'un emploi occasionnel en complément de l'ouvrier communal pendant la période estivale pour une durée de 4 mois, il demande au conseil l'autorisation de signer un contrat avec le centre de gestion.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE autorise le Maire à signer le contrat avec le centre de gestion pour cet emploi.

**c) Promotions – Avancements de grade**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 35 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a supprimé les quotas et les a remplacé par des ratios (nouvel article 49 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984).

Quota : pourcentage appliqué à un effectif (nombre de fonctionnaires dans un cadre d'emplois, nombre de fonctionnaires dans un ou plusieurs grades du cadre d'emplois) et fixé pour chaque statut particulier par écrit.

Ratio promus/promouvables : pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Paritaire.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de fixer le taux de promotion pour les agents de catégorie C de la commune de Denney à 100 %.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à L'UNANIMITE autorise le Maire à fixer un ratio de 100 % pour l'avancement de grade des agents de la catégorie C.

**d) Médecine préventive**

Le Maire rappelle que c'est une convention qu'il faut signer pour les visites de la médecine professionnelle des employés (obligatoire). Le service de médecine préventive professionnelle de l'association « Agir Ensemble Pour Notre Santé » se verra confier la surveillance médicale des organismes affiliés conformément à la loi. Le montant de la cotisation annuelle pour l'adhésion est fixée à 10 €

Le tarif arrêté pour l'année 2008 s'élève à 70 € par visite.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à L'UNANIMITE autorise le Maire à signer la convention couvrant les visites effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008.

**e) Régie médiathèque**

Mme Paget assure la régie de la médiathèque, ceci avait été décidé par l'équipe municipale précédente mais aucune délibération n'avait été prise.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE nomme Mme PAGET régisseur de la Médiathèque et autorise le Maire à signer la délibération pour cette nomination.

**f) Assurance contre l'absentéisme du personnel**

C'est une proposition du centre de gestion pour négocier un tarif de groupe pour une assurance contre les risques financiers liés à l'absentéisme du personnel.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE autorise le Maire à négocier un contrat de groupe d'assurance-collective par le Centre de gestion.

**3 - FINANCES**

**a) Le maire informe le conseil des subventions obtenues :**

- installation de l'éclairage public sur le parking Eco-Point :

- subvention obtenue 8 000 € (49,70 % du devis) par le Sénateur
- amendes de police 6 000 € (40 % du devis)
- éclairage rue de la Lot
  - amendes de police 1 060,48 € ( 40 % du devis)

Monsieur le Maire rappelle que le montant des subventions ne peut dépasser les 80 % du montant HT, ces subventions seront certainement revues pour l'éclairage du parking éco-point.

Il est signalé que le SIAGEP pourrait participer à une hauteur de 14 % aux travaux de l'éclairage public.

Il est signalé qu'une participation a été demandée et obtenue au titre de la DGE à hauteur de 30 % pour la barrière de l'école par l'ancien conseil (déc. 2007)

Le Maire propose au Conseil d'engager ces travaux (éclairage du parking éco-point-éclairage rue de la Lot et barrière de l'école)

Après avoir débattu, le conseil municipal à l'UNANIMITE donne l'accord à Monsieur le Maire, pour engager les procédures pour lancer les travaux.

#### **b) Amortissements travaux sur les réseaux eaux pluviales à la rue des fleurs**

Le Maire rappelle que l'ancien conseil avait voté un amortissement sur 15 ans (facturation 16 384,34 € ht) mais sans délibération prise. Il propose d'amortir ces travaux sur 10 années comme prévu lors du budget.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide à l'UNANIMITE l'amortissement de cette opération sur 10 ans au compte 6811 dotation aux amortissements.

#### **c) Subvention école**

Le Maire rappelle qu'habituellement la subvention contient une partie pour la participation au Noël, et une partie pour les activités pédagogiques. Il propose de fixer le même montant que l'an passé soit 29 € par enfant de Denney scolarisé sur le RPI Denney-Phaffans pour les activités pédagogiques.

A l'UNANIMITE le Conseil Municipal accorde cette subvention.

#### **d) Indemnité de conseil au comptable**

Le Maire rappelle que chaque année une indemnité de conseil est attribuée au trésorier, que cette indemnité est calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, il propose de fixer cette indemnité au taux de 100 % par an.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE fixe ce taux à 100 %

### **4 – CONVENTION SYNDICAT DE LA BAROCHE**

Vu les demandes de la commune de Roppe sollicitant sa sortie du syndicat de la Baroche pour la compétence école maternelle, vu sa sollicitation pour bénéficier de la compétence « Cimetière » et de la compétence « Eglise-Presbytère », vu les principaux éléments constitutifs d'une convention à intervenir entre les deux parties proposés par lettre de la Préfecture, considérant l'état de nécessité de la commune de Roppe de bénéficier de ces deux compétences une convention a été établie, le syndicat de la Baroche nous demande de bien vouloir accepter cette convention.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE accepte cette convention

## **5 – ONF**

Le Maire informe les conseillers des travaux proposés par l'ONF concernant les coupes et la destination des produits à marquer dans la forêt communale (rappel du courrier du 10/10/2007) pour une vente sur pied.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE accepte le marquage des parcelles 14 et 8r, représentant un volume de 252 et 85 m<sup>3</sup>

## **6 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES D'ORGANISMES**

a) Il est nécessaire de nommer un représentant défense, le Maire propose Jean-Pierre MONDOLONI

A l'UNANIMITE le Conseil Municipal accepte sa nomination

b) – La CAB demande de nommer un représentant titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour siéger au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges

Le Maire se propose en titulaire et Marie-Claire DEBUISSON KAUFMANN se propose en suppléant.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal accepte les deux nominations.

c) La CAB demande également de nommer un représentant à la commission de suivi et de pilotage du Programme Local de l'Habitat, M. BARB Jacques s'était proposé comme représentant de la Commune de Denney, Dans le cas où il ne confirmerait pas son accord, M. PELLETEY assurera cette fonction.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal accepte les deux propositions

d) L'AUTB, demande que la commune nomme un délégué : M. MORGEN Jean-Paul se propose

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal accepte sa nomination

e) Impôts directs : 24 personnes sont proposées, 12 titulaires et 12 suppléants: PYTKIEWICZ John, CHATILLON Francis, RAYMOND Philippe, FLEURY Sylvain, CUENOT Georges, BENJELLOUN Rachid, RASSENT Julien, GIRARD Claude, MONDOLONI Jean-Pierre, KLOPFENSTEIN Hubert, RATTE Marc, GARCIA Michel, DUVERNOIS Jean, LOCATELLI Camille, EHRARD Denis, ARCENS Christophe, MARCHAND Patricia, PELLETIER Gérard, MOLARO Philippe, MILINKOVIC Goran, FERNANDEZ Eric, VUILLEMARD Guy, KARA Adel, BARB Jacques

Les services fiscaux choisiront 6 titulaires et 6 suppléants parmi cette liste, composée de contribuables domiciliés dans la commune, hors de la commune, propriétaires de forêts, de terrains bâtis et de terrains non bâtis.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal accepte les nominations désignées par le Maire,

## **f) DESIGNATION MEMBRES DU CCAS**

Le Maire informe que les personnes suivantes ont souhaité faire partie du CCAS

M. GIRARD Claude – M. JUIF André – M. GARCIA Michel – M. MONDOLONI Jean-Pierre -  
MME BARTOLOMEI Maguy – MME BACQUOT Nicole – MME COURBOT Valérie – M.  
AMET Pascal

## **7 - REGLEMENT L'OTISSEMENT DES ROSEAUX**

Le Maire informe qu'un permis de construire au lotissement communal « des Roseaux » est refusé, les limites séparatives n'étant pas respectées par rapport au POS (5 mètres), un second est en instance après suppression d'une porte sur le plan pour respecter les limites séparatives. Le Maire

propose de modifier le règlement du lotissement et de ramener les limites séparatives à 4 mètres, avec une restriction des hauteurs relatives, comme cela avait déjà été fait pour le lotissement précédent « 4 C Zons ». Il rappelle que le géomètre propose de faire cette modification gratuitement.

Cette modification est acceptée à l'UNANIMITE par le Conseil Municipal

### **8 – PVR (participation voiries et réseaux)**

Solidarité et Renouvellement Urbain - Urbanisme et Habitat.

A compter de juillet 2008, les élus décideront, à l'occasion de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de certificat d'urbanisme, de l'aménagement électrique pour les constructions concernées. Une phrase a été supprimée

Dans ce nouveau cadre réglementaire, la collectivité en charge de l'urbanisme (CCU) prendra en charge les coûts d'extension du réseau électrique. Elle pourra répercuter cette charge en totalité ou en partie aux demandeurs de l'autorisation d'urbanisme. Pour ce faire le Conseil Municipal doit statuer par délibération sur la P.V.R. (participation voiries et réseaux) qui permettra à la mairie de répercuter cette charge en totalité ou en partie aux demandeurs de l'autorisation d'urbanisme. La PVR doit être votée par délibération du Conseil Municipal dès que possible, et au plus tard le 30 juin 2008.

Le Conseil municipal ne souhaite pas délibérer sur ce sujet aujourd'hui sans avoir eu connaissance des services proposés par le SIAGEP dans ce domaine, cette décision sera soumise au prochain conseil.

### **9 – ELUS REFERENTS**

Il avait été décidé avec certains élus de nommer un référent par zone géographique, certains élus émettent quelques réserves sur ce projet, ce découpage se fera prochainement avec les élus volontaires.

### **10 – DIA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu trois déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- Un pavillon terrain section cadastrale B n° 644 648 649 situé au 78 Avenue d'Alsace
- un pavillon terrain section cadastrale D n° 321 situé au 7 rue du Vieux Moulin
- un pavillon terrain section cadastrale ZB n° 396 situé 8 rue lotissement des Terrières

La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ces opérations.

### **11 – INFORMATIONS DIVERSES**

a) Lotissement « Aux Portes de Belfort »

Suite à rencontre avec la DDEA en date du 15 mai 2008, problèmes soulevés sur le permis du lotisseur :

- Accès à la route D 83 : le conseil général préconise une pente de 5 % pour arriver sur la RD 83, dans aucun document du lotisseur il n'est pris en compte cette spécificité, la DDE va soulever ce point avec le lotisseur.

- Aménagement chemin : prévu 12 mètres au POS de la Commune, chemin prévu sur le permis 6 ou 7 mètres, non respect du POS

- Aucune trace de l'aménagement demandé par le Conseil Général, concernant la sécurité pour permettre de tourner sur la gauche

- Aucun trottoir prévu sur la RD 83 pour les piétons, rien de prévu pour la sécurité des enfants pour les transports scolaires

- Question de la source : Existence d'une source, à prendre en compte, débit très variable

En conclusion, les services de la DDEA, du Conseil Général vont faire le point ensemble afin de demander au Lotisseur un engagement écrit sur les questions soulevées. Il sera demandé également un dossier d'étude d'incidence au Lotisseur avec obligation de résultat de captage de la source et de la gestion des eaux pluviales.

b) Travaux CLA (suite à rencontre avec le Maître d'oeuvre)

Entreprise CORDOBA : s'engage à reprendre les problèmes de peinture dans la semaine.

Entreprise NEGRO : La fenêtre sera changée dans 7 à 8 semaines

Entreprise FELLER : Problèmes ascenseur toujours pas résolus

Problèmes soulevés

Fuites d'eau sur le toit

Joints de porte à changer

Chéneau au niveau du préau,

Plaque regard sous le préau cassée

Volet roulant entrée CLSH sous le préau plus utilisable

Coffret électrique sous le préau

Le Maître d'oeuvre va faire le point avec les entreprises concernées par ces travaux.

c) Délégation accordée au Maire : le Maire informe qu'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif a été déposé par l'Assemblée Mennonite concernant l'arrêté de refus du PC, la Mairie ayant une protection juridique, l'assurance prendra en charge les frais d'avocat désigné par la Mairie

d) La DDEA a fait un contrôle sur les ponts rue Courtot et rue de la Chaussée et nous livre ses conclusions, la commission travaux s'y penchera ( corrosion des parties métalliques, déjointement partiel des culées, mur déstabilisé concernant le pont sur la Ratte)

e) Organisation de la semaine scolaire : suppression des cours le samedi matin (commune non concernée dérogation calendrier scolaire)

f) Maîtrise d'énergie, services proposés aux particuliers par un Ingénieur, devis gratuit, prévoir une rencontre avec un élu.

g) Un club de taiji-tsu propose de venir faire des démonstrations à l'occasion de manifestations (le Maire le soumettra au Président du CAD

h) Un club d'airsoft (sorte de paint-ball) cherche un terrain de jeu, aucun terrain aménagé à Denney pour cette activité

i) Une association de soutien au Tibet demande d'adopter une motion sur le Tibet et de hisser le

drapeau tibétain jusqu'à la fin des jeux olympiques.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité, la motion de soutien au Tibet suivante :

« Nous sommes tous défenseurs des droits de l'homme. Chacun s'émeut de la situation. Nous appelons à une résolution rapide et pacifique. Nous ne pouvons rester sourds et insensibles aux revendications du peuple tibétain pour accéder à une meilleure autonomie culturelle, morale et politique. Les élus de la commune de Denney soutiennent toutes les initiatives et les actions pacifiques qui concourent à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, partout dans le monde. Ils appellent à la fin des violences et à la réponse d'un dialogue serein et constructif entre les autorités chinoises et les représentants tibétains, ainsi qu'au bon déroulement des jeux olympiques, dans le respect des valeurs sportives chères à leur fondateur »

## **12 – QUESTIONS DIVERSES**

GPS : des rues de Denney n'apparaissent pas, rues sans nom ! À voir pourquoi

Mettre un nom à l'impasse rue du Vieux Moulin : proposé : Impasse du Jaïmont

Passage Maurice Bugnard ne figure pas au cadastre, à voir

En fin de séance le maire donne la parole aux personnes du public présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations
---

Ce registre peut être consulté en mairie
--